

Aperçu sur les évaluations d'impact au Canada

Rapport du quatrième 2025-2026 en un coup d'œil¹

Le Canada veut de bons projets qui créent des emplois et d'autres avantages aujourd'hui, et qui soutiennent nos ressources pour l'avenir. **La Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)** du Canada fournit des évaluations qui sont opportunes, efficaces et axées sur ce qui importe. Pour ce faire, elle procède à des évaluations qui équilibrent la croissance économique et la protection de l'environnement, les droits des Autochtones et d'autres enjeux qui comptent le plus pour les Canadiens.

En fait, selon Bloomberg New Energy Finance,

« le Canada possède l'un des cadres d'évaluation d'impact les plus crédibles au monde. » ²

Projets

Ventilation

Nombre d'évaluations fédérales actuelles de grands projets en cours au Canada :

43

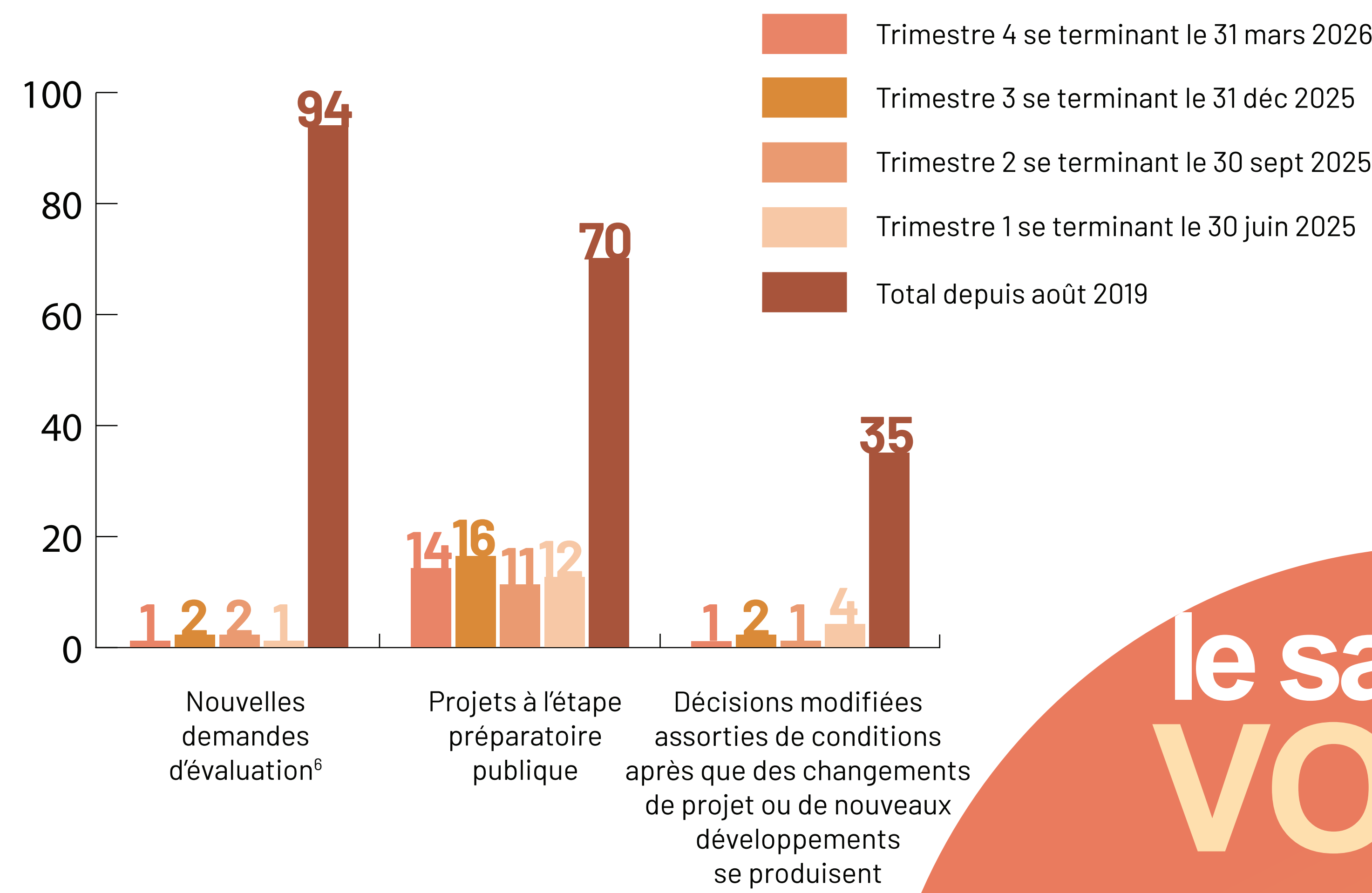
Par secteur³

- 24 Exploitation minière
- 7 Production d'énergie⁴
- 6 Transports⁵
- 4 Pétrole et gaz
- 2 Autres

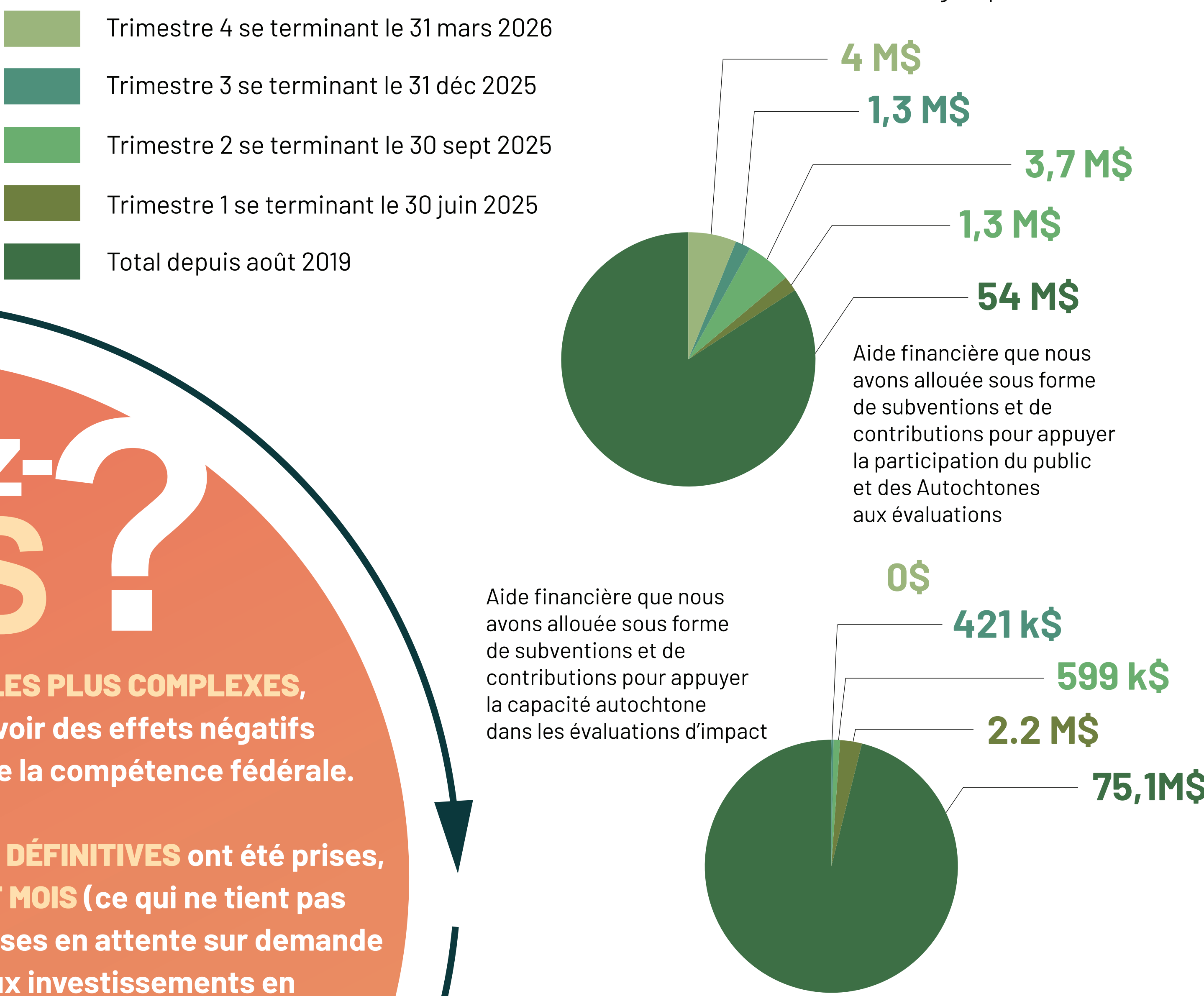
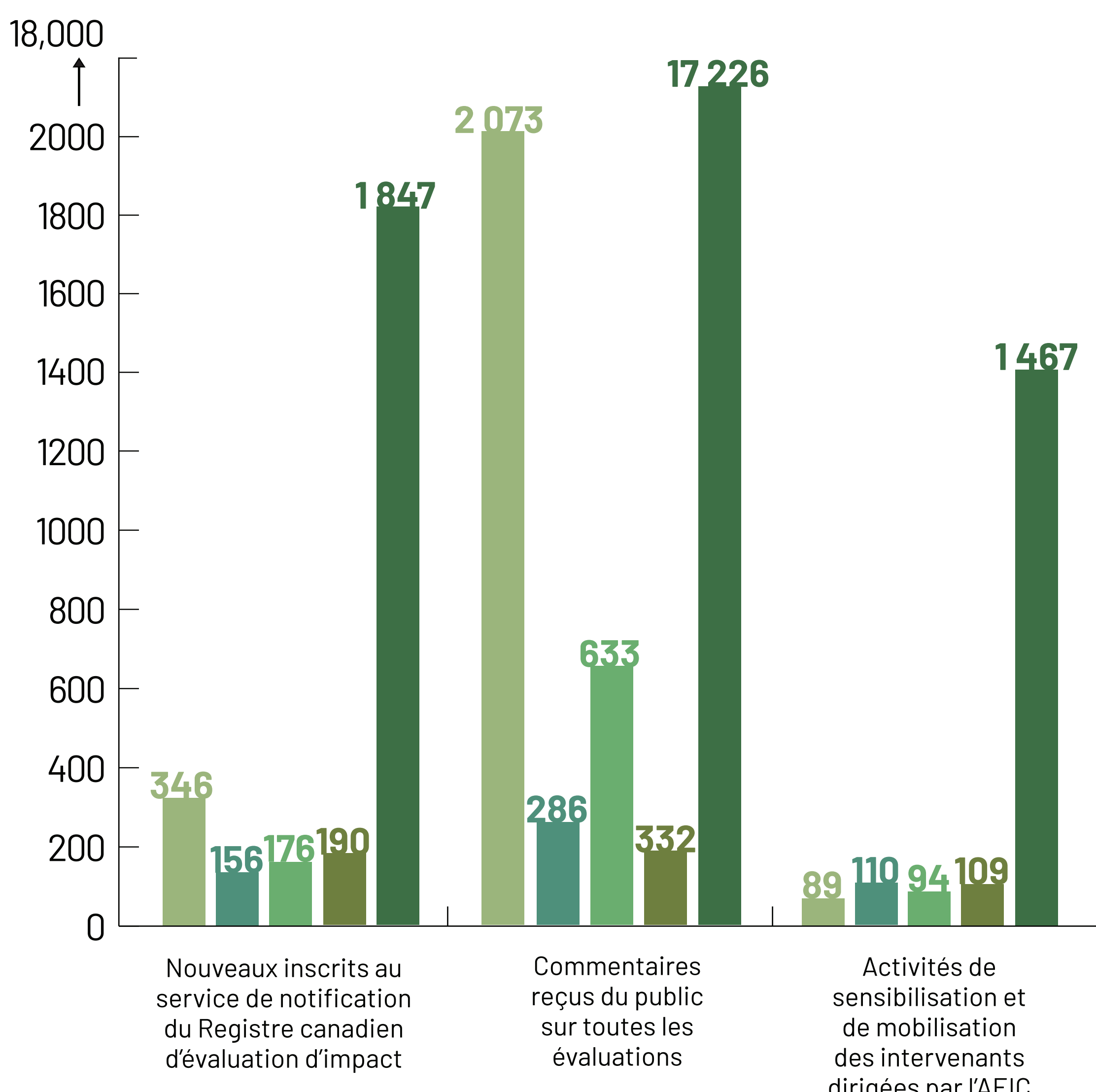
Par phase ou approche

- 19 Évaluations larges dirigées par l'AEIC (projets complexes)
- 14 Évaluations de l'étape préparatoire
- 6 Remplacée par un processus provincial
- 4 Renvoi à une commission d'examen indépendante (projets très complexes)

Progrès des évaluations

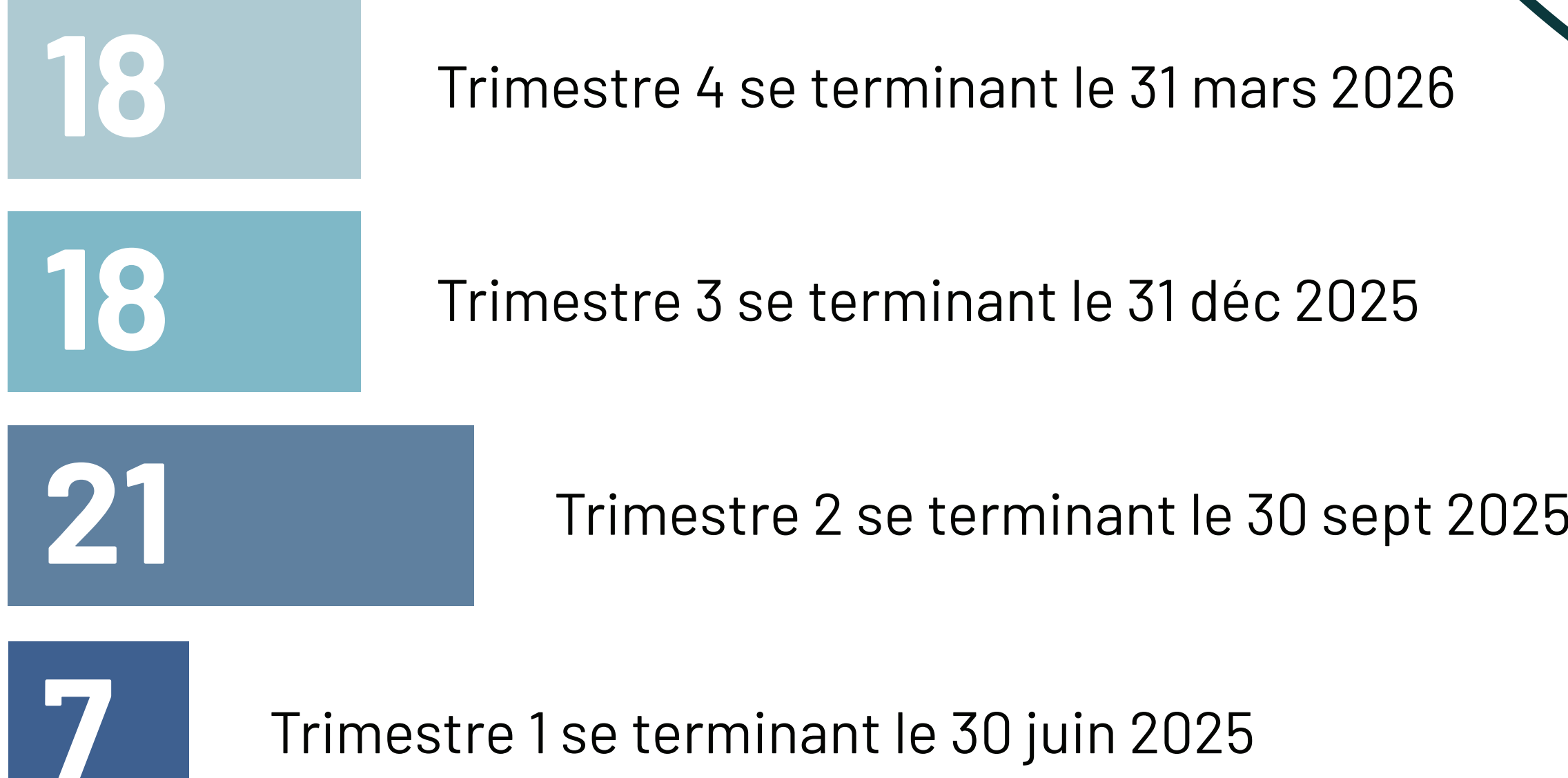


Participation



Surveillance

Inspections (sur place et hors site)



364 Total depuis août 2019



¹Toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2026. Nos rapports trimestriels se terminent le 30 juin, le 30 septembre, le 31 décembre et le 31 mars.

²Scores de production de métaux liés à la transition énergétique : Australia Top, Bloomberg NEF, 5 juillet 2023, pp. 15-16.

³Lorsque les projets sont multisectoriels, seul le secteur principal a été identifié.

⁴Comprend les projets nucléaires, les lignes de transport d'énergie, les barrages, l'hydroélectricité et l'énergie éolienne extracôtière.

⁵Comprend les chemins de fer, les autoroutes, les ponts, les aéroports, les ports et les aérodrômes.

⁶Toutes les demandes d'évaluations, y compris les demandes visant la désignation d'une activité concrète et celles visant une évaluation régionale.

le saviez-VOUS ?

La LEI ne s'applique qu'aux PROJETS LES PLUS COMPLEXES, à savoir ceux qui sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants dans des domaines relevant de la compétence fédérale.

Au cours de la dernière année, 18 DÉCISIONS DÉFINITIVES ont été prises, dans un délai d'évaluation moyen de SEPT MOIS (ce qui ne tient pas compte des suspensions de délais et des mises en attente sur demande des promoteurs), à l'appui de nouveaux investissements en exploitation responsable d'une valeur de 28,7 milliards de dollars dans l'ensemble du Canada.

Depuis mars 2025, 24 plans de grands projets ont été enregistrés dans le système de la LEI. Cela représente TROIS fois la moyenne annuelle historique.

Décisions

Demandes d'évaluation (tous types)

Oui, l'évaluation est justifiée	1	0	0	0	7
No, an assessment should not be considered	2	1	1	1	84

Décisions préliminaires relatives à l'ÉI (étape préparatoire)

Aucune évaluation supplémentaire n'est requise	8	2	3	2	30
Large ÉI requise (projet complexe)	1	1	2	2	25

Décisions relatives à l'ÉI de projets complexes

Complété, avec des conditions pour gérer les effets fédéraux négatifs	1	0	1	0	3
---	---	---	---	---	---

Décisions de procéder à une substitution*

	0	0	0	0	4
--	---	---	---	---	---

*À l'heure actuelle, la Colombie-Britannique est la seule province à avoir conclu une entente de collaboration qui facilite la substitution.

Décisions d'évaluations environnementales (LCEE 2012)

Autorisée à aller de l'avant (sous conditions)	1	0	0	0	20
Non autorisée à aller de l'avant	0	0	0	0	4

Pour en savoir plus sur les projets que nous examinons, consultez **le Registre canadien d'évaluation d'impact**